

DECISION 3/2023
Réceptionnant les travaux avec réserves

Le maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°202113 du 14 mai 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,
Vu l'article 41 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux,
Vu le marché public 2022-12 relatif à la création d'un espace service, de bureaux administratifs et d'un nouvel accès pour l'Hôtel de Ville
Vu l'article 3 de l'acte d'engagement fixant le délai d'exécution du marché à trois mois, période de préparation de quinze jours comprise,
Vu l'ordre de service n°1 en date du 06/07/2022 notifiant le démarrage du chantier, et portant la fin du délai d'exécution contractuel au 07/10/2022,
Vu la décision 27/2022 autorisant la prolongation du délai d'exécution des travaux, et portant la fin du délai d'exécution contractuel au 12/12/2022,
Vu le procès-verbal des opérations préalables à la réception en date du 14/12/2022,
Vu les propositions du maître d'œuvre en date du 14/12/2022,
Vu les propositions complémentaires du maître d'œuvre en date du 13/01/2023,

DECIDE

Article 1 :

- La réception des travaux, prononcée avec réserves à la date du 12/12/2022 conformément :
 - Aux propositions du maître d'œuvre du 14/12/2022, faisant suite aux opérations préalables à la réception,
 - Aux propositions complémentaires du maître d'œuvre du 13/01/2023 faisant suite au suivi contradictoire des réserves.

- Que le titulaire doit remédier avant le 15/02/2023 aux imperfections et malfaçons, dont les deux listes citées *supra* sont annexées à cette décision.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette dernière pendant deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal.

Article 4 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et affichée en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Anne HERY-LE PALLEC



Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20230123-03-23-AR
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023





Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20230123-03-23-AR
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de dépôt en préfecture : 23/01/2023

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DU MAITRE D'ŒUVRE DU 13/01/2023

A – Objet de la réception :

Hôtel de Ville de Chevreuse - 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE

Création d'un espace service, de bureaux administratifs et d'un nouvel accès pour l'Hôtel de Ville

B - Identification du Maître d'Ouvrage :

VILLE DE CHEVREUSE / 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE / SIRET 217.801.604.00018

C - Identification du titulaire du marché et des lots attribués :

JDS ENTREPRISE / 4 route de Gisy Burospace Bâtiment 12 91570 BIEVRES / SIRET 441.773.769.00027

D - Identification du maître d'œuvre d'exécution :

JEROME MONNERY ARCHITECTE / EI / 285 avenue de Fontainebleau Escalier 4 94320 THIAIS / SIRET 819.768.789.00011

E – Réserves

En complément des réserves émises lors des opérations préalables à la réception en date du 14/12/2022, et dans la continuité des échanges en réunions de suivi des réserves, il a été acté lors de la réunion contradictoire du 13/01/2023 que des réserves complémentaires devaient être prises en compte du fait de leur caractère inapparent d'une part et de leur survenue au cours de la levée des réserves.

EXTÉRIEUR

Dans le cadre de la finition de la porte :

- Poser la garniture extérieure pour masquer les percements.
- Le CCTP demandait la création d'un bloc-porte extérieur à l'identique de la porte existante pour l'accès actuel de la Mairie côté Nord. Il était notamment stipulé la pose d'une serrure sans précision autre que celle du contexte globale de réalisation à l'identique. Par suite de l'absence d'un plan d'exécution précisant les prestations, il est acté que la nouvelle porte a été réalisée avec une serrure 1 point et non avec une serrure 3 points. Cette disposition est non-conforme et doit être corrigée.

Dans le cadre de l'élévateur PMR : finir la fixation du seuil de porte au niveau haut sur perron.

INTÉRIEUR

Généralités

Dans le cadre BAES : effectuer une vérification global, en précisant que le BAES de la nouvelle porte est inopérant (selon VIEIL).

Fournir les clés de réarmement des déclencheurs manuels.

Étiqueter les départs installés sur le tableau divisionnaire.


Jérôme Monnéry Architecte D.P.I.C.
285, avenue de Fontainebleau Escalier 4
94320 Thiais
Téléphone : 01 47 38 11 11
Tableau des membres de l'Ordre : 049316

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20230123-03-23-AR
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

A – Objet de la réception :

Hôtel de Ville de Chevreuse - 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE

Création d'un espace service, de bureaux administratifs et d'un nouvel accès pour l'Hôtel de Ville

B - Identification du Maître d'Ouvrage :

VILLE DE CHEVREUSE / 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE / SIRET 217.801.604.00018

C - Identification du titulaire du marché et des lots attribués :

JDS ENTREPRISE / 4 route de Gisy Burospace Bâtiment 12 91570 BIEVRES / SIRET 441.773.769.00027

D - Identification du maître d'œuvre d'exécution :

JEROME MONNERY ARCHITECTE / EI / 285 avenue de Fontainebleau Escalier 4 94320 THIAIS / SIRET 819.768.789.00011

E – Réserves

En complément des réserves émises lors des opérations préalables à la réception en date du 14/12/2022, et dans la continuité des échanges en réunions de suivi des réserves, il a été acté que des réserves nouvelles devaient être prises en compte du fait de leur caractère inapparent d'une part et de leur survenue au cours de la levée des réserves.

Cette liste complémentaire s'inscrit dans le cadre de la capacité du maître d'ouvrage a complété les propositions du maître d'œuvre au titre de sa décision unilatérale de décision.

Le présent document se veut donc le compte-rendu des points à inclure à la décision de réception sur la demande du maître d'ouvrage et avec l'avis favorable du maître d'œuvre, en complément des réserves initialement constatées.

EXTÉRIEUR

Dans le cadre des reprises de peinture de façade par suite des scellements de la marquise, à l'ouverture de la porte et d'une manière générale pour toutes les interventions en façades : effectuer une vérification finale par suite d'une mise en peinture par temps pluvieux ayant occasionné un lessivage du produit appliqué.

Dans le cadre de la finition de la lasure de la porte, compris reprise de l'ancienne garniture de porte :

- Vérifier la protection de tous les éléments bois, y compris en sous-face et rive des pieds de vantaux.
- Poser la garniture extérieure pour masquer les percements. Il a été acté que le maître d'ouvrage poserait un demi-canon moleté pour gérer le défaut de conception interdisant l'usage de la clé du fait de la barre de tirage.
- Effectuer le percement permettant de garantir le raccordement de la serrure à gâche.
- Le CCTP demandait la création d'un bloc-porte extérieur à l'identique de la porte existante pour l'accès actuel de la Mairie côté Nord. Il était notamment stipulé la pose d'une serrure sans précision autre que celle du contexte globale de réalisation à l'identique. Par suite de l'absence d'un plan d'exécution précisant les prestations, il est acté que la nouvelle porte a été réalisée avec une serrure 1 point et non avec une serrure 3 points. Cette disposition est non-conforme et doit être corrigée.

Dans le cadre des dispositions PMR de l'escalier du perron : finir la bande podotactile.

Dans le cadre de l'élévateur PMR : finir la fixation du seuil de porte au niveau haut sur perron.

Fournir une proposition de contrat d'entretien/maintenance pour l'élévateur PMR

INTÉRIEUR

Généralités

Dans le cadre du recettage et du câblage du réseau CFA RJ45, il est acté que :

- Les câbles initialement posés n'étaient pas conformes : pose de câble U/FTP + catégorie 6 au lieu de câbles 6A F/FTP en conformité avec le CCTP et la fiche technique visé.
- Les câbles non-conformes ont été remplacés à l'exception d'un raccordement dans l'espace accueil. Cette localisation a été remplacé par une prise de courant CFO.
- Le recettage est en attente de validation finale.
- Ces informations ont un caractère réservoir.

Hall

Finir la peinture - murs et portes

Mise en jeu et finition du faux-plafond

Dans le cadre des façade de gaine technique :

- Revoir la fixation des enjoliveurs de serrures qui sont non-adhérent.
- Mettre en jeu les vantaux qui subissent un frottement important.

Espace accueil

Calfeutrer la sortie de câbles sous le meuble accueil.

Enlever la trace de peinture bleu sur un des stores sur la façade Sud.

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20230123-03-23-AR
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023



A – Objet de la réception :

Hôtel de Ville de Chevreuse - 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE
Création d'un espace service, de bureaux administratifs et d'un nouvel accès pour l'Hôtel de Ville

B - Identification du Maître d'Ouvrage :

VILLE DE CHEVREUSE / 5 rue de la Division Leclerc 78460 CHEVREUSE / SIRET 217.801.604.00018

C - Identification du titulaire du marché et des lots attribués :

JDS ENTREPRISE / 4 route de Gisy Burospace Bâtiment 12 91570 BIEVRES / SIRET 441.773.769.00027

D - Identification du maître d'œuvre d'exécution :

JEROME MONNERY ARCHITECTE / EI / 285 avenue de Fontainebleau Escalier 4 94320 THIAIS / SIRET 819.768.789.00011

E - Procès-verbal des opérations préalables à la réception (OPR) :

Les travaux ou les prestations, la remise en état des lieux et la dépose des installations de chantier, prévus au marché :

- Ont été exécutés et sont conformes au contrat ou au marché.
 N'ont pas été tous exécutés et/ou ne sont tous pas conformes au contrat / marché – voir en annexe la liste des réserves.

Le titulaire du marché	<input checked="" type="checkbox"/> S'engage à remédier aux réserves Indiquées en annexe avant le : 14/01/2022	Cachet et signature :
Le Maître d'Œuvre	<input type="checkbox"/> Atteste l'absence de l'Entrepreneur. <input type="checkbox"/> Atteste le refus de signature de l'entrepreneur.	Cachet et signature :

F – Proposition de réception du maître d'œuvre :

Le Maître d'Œuvre	Compte tenu des OPR, le maître d'œuvre propose : <input type="checkbox"/> La réception SANS réserve. <input checked="" type="checkbox"/> La réception AVEC réserve. <input type="checkbox"/> Le refus de réception.	Cachet et signature :
--------------------------	--	---------------------------

G – Date retenue pour l'achèvement des travaux :

14/12/2022

H – Décision de réception

Le Maître d'Ouvrage	Compte tenu des propositions du maître d'œuvre : <input type="checkbox"/> Décide de réceptionner SANS réserve. <input type="checkbox"/> Décide de réceptionner AVEC réserves. <input type="checkbox"/> Décide de refuser la réception.	Cachet et signature :
----------------------------	---	-----------------------



I - Réserves

EXTÉRIEUR

- Faire les reprises de peinture de façade par suite des scellements de la marquise, à l'ouverture de la porte et d'une manière générale pour toutes les interventions en façades
- Finir la lasure de la porte, compris reprise de l'ancienne garniture de porte
- Poser le cache de la boîte de raccordement sous le perron face à l'entrée
- Faire le carrelage sur le perron, compris disposition PMR (bande podotactile / contraste 1ère et dernière contremarche / nez-de-marches antidérapantes)
- Finition des parements meulière et enduit/peinture (compris mur en retour à droite de l'entrée sous le perron)
- Faire la mise en service et la formation de l'élévateur PMR. Voir les finitions en pieds : boulonnages / platines / longrine béton apparente - mettre les profils laqués de finition
- Fournir une proposition de contrat d'entretien/maintenance pour l'élévateur PMR
- Remise en état final du chantier + nettoyage complet
- Traiter des appuis de fenêtres contre les infiltrations d'eau
- Fournir le DOE

INTÉRIEUR

Généralités

- Voir les finitions du sol PVC après nettoyage
- Faire le recettage (dans le respect des préconisations du cahier des charges de la Mairie) - fournir un document conforme par suite du refus du 1er document le 13/12/2022
- Faire la mise en service et la formation pour les équipements de l'alarme incendie
- Faire la mise en service pour les équipements d'éclairage de sécurité
- Vérifier les finitions de peinture après la fin du nettoyage complet
- Faire le nettoyage complet de fin de chantier
- Remise en état complet du chantier, compris zone sanitaire R-1
- Finir les films translucides sur les fenêtres
- Fournir le DOE

Hall

- Finir la peinture - murs et portes
- Mise en jeu et finition du faux-plafond
- Poser les serrures de la façade de gaine technique
- Vitrification des marches à faire
- Poser les main-courantes et les dispositions PMR - bande podotactile + peinture noire des 1ère et dernière contremarches
- Gaine technique - faire le nettoyage et poser un plastron sur le TD ajouter par le chantier
- Hors marché : rocade 12 paires minimum entre la GT et le coffret CFA - pris en charge par le maître d'ouvrage

Tisanerie

- Mise en jeu du faux-plafond
- Revoir la peinture de la porte très encrassée
- Faire la deuxième couche de résine sur la faïence en bleu foncé

Espace accueil

- Finir la lasure de la porte extérieure
- Finir le seuil de la porte extérieure
- Calfautrer l'ancienne serrure sur une porte des meubles bas
- Finir les équipements du meuble accueil

Espace administratif

- Finir la résine sur les meubles bas existants
- Retirer l'étiquette du vitrage du box
- Finir le sol PVC

Jérôme Monnéry Architecte-DPLG
Entrepreneur Individuel
285 av. de Fontainebleau Esc. 4 94320 Thiais
SIRET 819 768 789 00011
Tableau national de l'Ordre 049318

Jose Ferreira